

NOS HONORAIRES Au 1 Janvier 2018

(T.V.A au taux en vigueur à la signature de l'acte définitif)

MANDAT DE VENTE

(Commission à la charge du vendeur)

< 100 000€ : 6000€TTC

> 100 000€ 6 % TTC du prix de vente

MANDAT DE RECHERCHE

(Commission à la charge de l'acquéreur)

< 100 000€ : 6000€TTC

> 100 000€ 6 % TTC du prix de vente

VENTE PARKING / GARAGE

10 % du prix de vente avec un minimum de 4000€TTC

HONORAIRES de LOCATION SAISONNIÈRE

(Commission à la charge du preneur)

25 % TTC du prix de location

HONORAIRES LOCATION VIDE À L'ANNÉE

À charge du locataire : constitution du dossier : 8 €TTC du m2

réalisation de l'état des lieux : 3€TTC du m2

À la charge du propriétaire un mois de loyer TTC hors charges.